



COORDINATION DES SYNDICATS

CGT DE VERALLIA

Votre force pour l'avenir



Info Importante - Intéressement

Le 26 avril à 22h, la direction a enfin communiqué le projet d'accord pour l'intéressement 2019 à 2021. Après en avoir pris connaissance, la CGT peut enfin vous apporter des précisions importantes et précieuses sur le contenu réel du futur accord et de la proposition de démarche à suivre pour la suite des événements.

Explications sur l'Accord Intéressement :

Le montant de l'intéressement sera réparti en 2 enveloppes

- => 1 enveloppe économique => la même somme pour tous les salariés de Verallia
- => 1 enveloppe Technique => montant différencié en fonction des résultats de chaque établissement

Attention ! Il y a une condition préalable pour toucher une prime d'intéressement chaque année !

Il faut que "l'EBITDA social" de Verallia France soit supérieur aux objectifs fixés !

Commentaires & remarques :

- L'EBITDA social est le résultat d'exploitation moins les coûts exceptionnels et les amortissements.
- Ni les salariés, ni les élus, n'ont la main pour définir les objectifs ! Ces derniers sont décidés par la seule direction générale, à l'exemple du projet d'accord fourni !

Objectifs minimums imposés par la direction pour toucher de l'intéressement				
	2018	2019	2020	2021
Objectif EBITDA imposé	111 693 K€	118 841 K€	126 577 K€	137 477 K€
Soit en €		+ 7 148 K€	+ 7 736 K€	+ 10 900 K€
Soit en %		+ 6,3 %	+ 6,5 %	+ 8,6 %

Soit une augmentation exigée de + 23 % en 3 ans !!!

Montant de l'enveloppe économique :

50 % du montant de la prime d'intéressement (le montant sera connu seulement lorsque tous les éléments à prendre en compte dans les différents calculs seront connus.

- Si Objectif EBITDA pas atteint => Intéressement = 0 €
- Si objectif atteint => Enveloppe économique = 1750 €
- Si objectif atteint + 10 % => Enveloppe économique = 3250 €

Question CGT : ces objectifs sont-ils réalistes ??? sont-ils atteignables ???

Montant de l'enveloppe Technique :

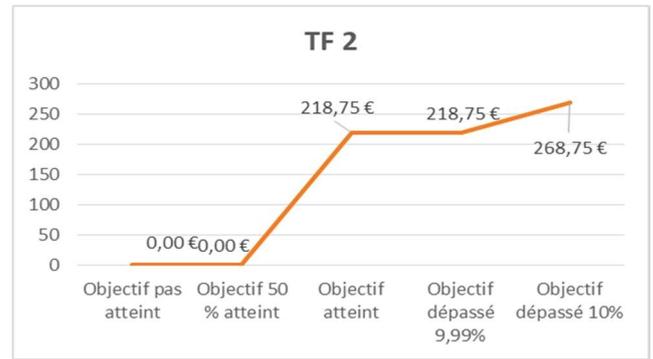
50 % du montant de la prime d'intéressement

- Si enveloppe Économique pas atteinte => Intéressement = 0 €
- Si enveloppe économique atteinte => enveloppe technique = 2 150 € répartis sous 4 critères et 2 sous-critères

1^{er} critère : La Sécurité Pour toucher le maximum : il faut dépasser l'objectif de 10 %

1) Le TF2 Le TF2 correspond au Nombre d'Accident avec arrêts et Accidents sans arrêts divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 1 millions

Objectifs minimums imposés pour le critère Sécurité TF2			
Objectif TF2	2019	2020	2021
Exemple Chalon	Objectif 2019 soit TF 2 à 5	Objectif 2019 /2 soit TF 2 à 2,5 arrondi à 3	Objectif 2019 /2 soit TF 2 à 1,5 arrondi à 2
Exemple Lagnieu	Objectif 2019 soit TF 2 à 2	Objectif 2019 /2 soit TF 2 à 1	Objectif 2019 /2 soit TF 2 à 0,5 arrondi à 1
Exemple Siège	Objectif 2019 soit TF 2 à 0	Objectif 2019 /2 soit TF 2 à 0	Objectif 2019 /2 soit TF 2 à 0



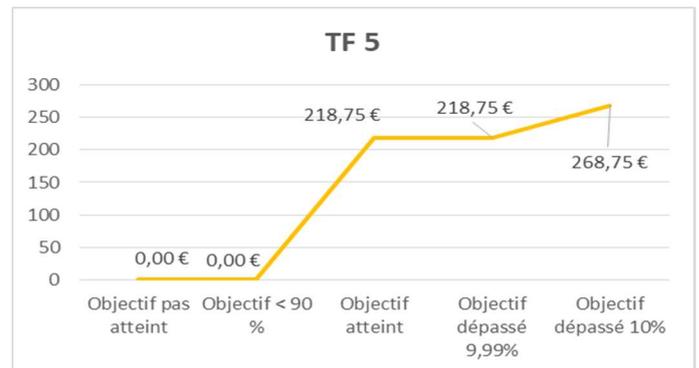
Objectifs inatteignables dans la durée ! Sauf à ne pas déclarer les Accidents du travail !

2) Le TF5 Le TF5 correspond aux situations dangereuses qui si elles ne sont pas corrigées peuvent générer un accident sécurité, environnemental ou industriel, situations qui ont été déclarées au travers d'un formulaire approprié afin qu'elles soient analysées et les problèmes résolus et ceci afin d'éviter un risque d'accident.

Attention à ne pas confondre 5S (rangement) & TF5 (situation dangereuse) !

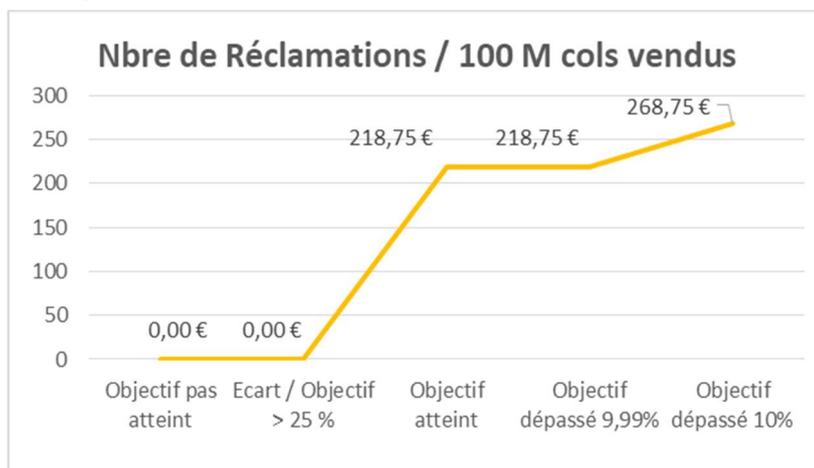
Critère et objectifs très mal choisis : les salariés feront du remplissage pour atteindre l'objectif, la direction affichera un fort taux de prise en compte parce qu'un grand nombre de TF5 concerneront du 5S, et l'objectif initial d'améliorer la sécurité sera contourné !

Objectif imposé : 1 TF5 par salarié par mois !



2^{ème} critère : La Qualité Pour toucher le maximum : il faut dépasser l'objectif de 10 %

1) Le Nombre de réclamations (Mineurs, Majeurs, Critiques) pour 100 Millions de cols vendus



2) Le Nombre de défauts critiques !

1 défaut critique => enveloppe = 0 €

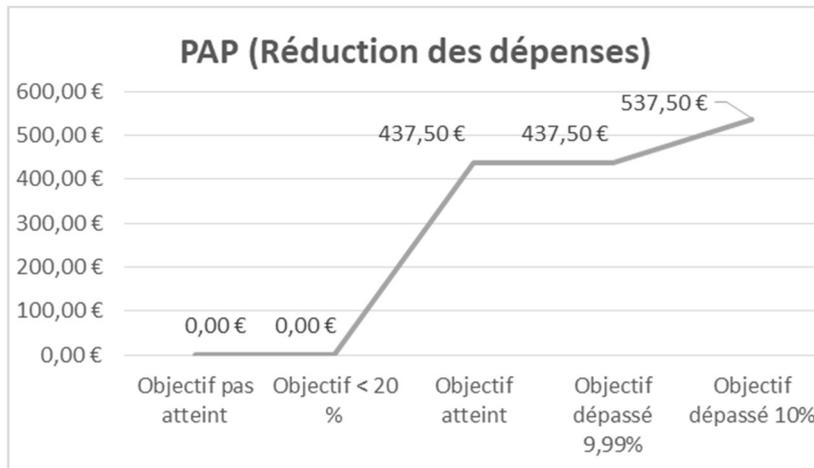
0 défaut critique => enveloppe = 218 € 75

Les salariés ont-ils réellement les moyens de faire le niveau de qualité demandée ???

3^{ème} critère : PAP **Pour toucher le maximum : il faut dépasser l'objectif de 10 %**

Le PAP est le plan d'amélioration des performances, ou la réduction des coûts comme les matières premières, l'énergie, les consommables...

Quid des salaires ? Sachant que la direction considère les salariés comme des coûts ?!



Tous les postes de dépenses devront être réduits de 2 % par an !

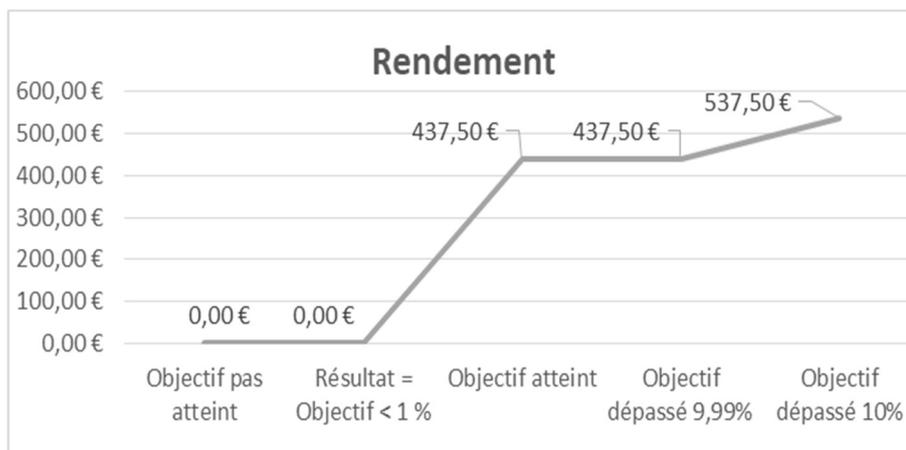
C'est incompatible avec les autres demandes :

- + de qualité
- + de rendement
- + de sécurité

Objectif inatteignable !

4^{ème} critère : Le Rendement **Pour toucher le maximum : il faut dépasser l'objectif de 10 %**

Il s'agit du ratio entre les tonnes de verre bon commercialisables (« TVBC ») produites sur l'année / les tonnes maxi que peut produire le(s) four(s) (TMP = Tirée Maximum Théorique) exclus les changements de teinte et arrêts techniques (réfection de fours et arrêts conjoncturels)



Grosse modif !

La direction ne prend plus en référence les "coups de ciseaux machine", mais le "tonnage théorique" du four !

Conséquence : les salariés vont prendre quasiment tous les arrêts de section et machines à leurs frais !

Objectif : + 1 % / an

Pour le 7^{ème} établissement (le siège) le calcul de tous les critères techniques sera fait sur la moyenne des 6 usines

La direction prévoit une clause de revoyure le 31 Mars de chaque année pour maintenir ou revoir les objectifs. Mais quelle marge de manœuvre auront les représentants du personnel ???

Les salariés toucheront l'intéressement sur la base de

- 191 / 191^{ème} pour les postés 5X8
- 216 / 216^{ème} pour les autres salariés

Attention :

- Les 5 premiers jours d'absence maladie ne seront pas décomptés
- et les salariés auraient également 3 autres jours d'absence maintenus pour toutes les autres absences (grève...) soit 2 jours de moins qu'actuellement !

L'accord précise que les sommes versées au titre de l'intéressement n'ont pas le caractère de rémunération au regard de la législation sociale et de la sécurité sociale. Elles sont légalement dispensées de toutes charges sociales, mais soumises à la contribution sociale généralisée (C.S.G.) et à la contribution pour remboursement de la dette sociale (C.R.D.S.)

- Ce qui conforte l'avis de la CGT sur le critère PAP que la direction met bien les salaires dans l'objectif de réduction des coûts de 2% par an !

De plus, les sommes versées au titre de l'intéressement sont soumises aux contributions sociales :

- => Elles financent les retraites des retraités, mais ne donnent aucun droit aux salariés actifs
- => contrairement aux cotisations sociales qui financent les retraités actuels tout en donnant des droits aux futurs retraités que sont les salariés actifs.

La direction a enfumé tous ceux qui l'ont bien voulu avec de belles présentations...

Mais lorsque le projet d'accord tombe, la réalité nous saute à la figure !

Le nouvel accord intéressement est inatteignable !

Sauf à ce que les salariés viennent travailler en y laissant leur santé, voire leur vie...

Et encore, les critères ne seraient pas tous atteints à 110 % sur 3 ans consécutifs !!!

Explications sur la démarche d'action CGT :

Le projet d'accord actuel est envoyé aux syndicats, puis la direction sur demande des autres organisations syndicales, va organiser un référendum.

Y a-t-il le feu à la maison ??? Pour la CGT : NON !

Un accord peut être signé jusqu'au 30 juin, soit dans 2 mois !

Simplement, la direction sent monter le mécontentement et le nombre de grévistes, donc pousse à la signature rapide pour éviter d'améliorer ce projet d'accord.

A partir de lundi, les salariés des 7 usines seront dans l'action puisque la VOA entre dans la danse !

Après vous avoir détaillé le projet d'accord et son contenu, la CGT appelle l'ensemble des salariés à se mobiliser encore plus nombreux pour améliorer le projet d'accord.

Et si la direction persiste à organiser son référendum, la CGT vous invite à voter contre le projet actuel.

Les RH, les directeurs, la direction générale ont peur que la CGT ne signe pas l'accord car il ne s'appliquerait pas... Mais pourquoi donc ? Puisque cela ferait des économies à Verallia de ne rien donner aux salariés !

Simplement parce que la direction sait que les salariés se mobiliseront massivement pour obtenir un BON accord !

La véritable peur de la direction n'est pas que la CGT ne signe pas !!!

Sa véritable peur est d'être obligée de donner plus dans l'accord qui sera signé !

Donc, maintenant, la balle est dans les mains des salariés.

- Soit vous la redonnez à la direction et vous aurez l'accord actuel avec tous les inconvénients...
- Soit vous saisissez la balle et
 - o Vous entrez massivement dans les grèves de 3h par semaine et tournante
 - o Vous votez "non" au référendum, ce qui poussera la direction à lâcher plus et négocier un meilleur accord pour les salariés.

La direction précipite les choses, vous met la pression, vous fait peur pour que vous courriez voter "oui" à ce projet d'accord rétrograde !

Ne tombez pas dans le panneau !

Levez-vous ! Unissez-vous ! Votre force est d'agir ensemble pour obtenir satisfaction de vos revendications ! La CGT ne peut que vous organiser, elle ne peut pas se battre à votre place !

Les syndicats CGT des 7 usines de Verallia organiseront une AG du personnel sur chaque site le 10 mai à 11 heures.